



Declaration de naissance et demande de carte de sejour pour maman

Par rouvellat, le 10/02/2009 à 15:43

Bonjour, je suis vietnamienne et mariée, depuis plus d'un an nous sommes séparés mais pas divorcer pour des raisons financières.

Actuellement je vie avec une autre personne de nationalité française et nous attendons un bébé pour le mois de mars.

Mon mari officiel accepte la situation actuelle.

Pour la déclaration de naissance comment dois je faire si je met mon nom de jeune fille sur mon enfant et est ce que mon compagnon pourra mettre son nom pour le reconnaître ? Dans cette situation le bébé sera -il français ou étranger comme moi ?

Au mois de juin je dois renouveler ma carte de séjour pour la quatrième fois .

Normalement si je partageais encore ma vie avec mon mari officiel je devrais avoir une carte de séjour pour 10 ans, mais comme je vie avec mon compagnon et donc plus avec mon mari. Ai je le droit de demander une autre carte de séjour (1ans ou plus) de part mon enfant qui est née en France ?

Moi et mon mari officiel, on voudrait divorcer mais nous avons peur que la carte de séjour me soit refusée.

Y a-t-il une autre solution ?

Je vous prie de me répondre dans les plus brefs délais.

Merci de votre compréhension, je vous prie d'agréer mes sincères salutations distinguées .